



9

CIRCUIT DU CANAL DU LOUP

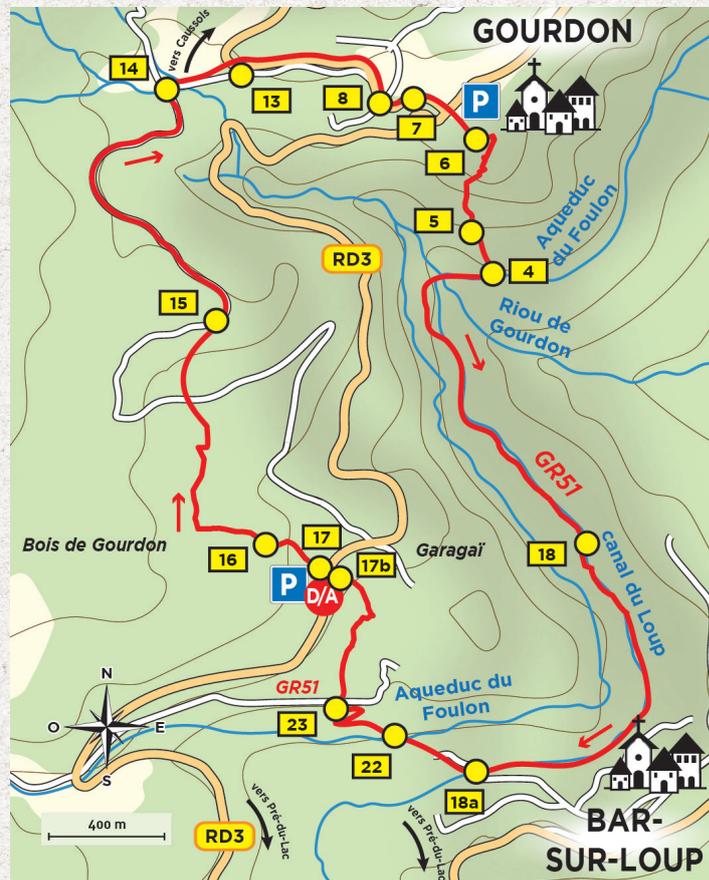
Au départ de Gourdon, piste du Bois de Gourdon (666 m)



Sur l'ouest du département, le Loup constitue avec la Siagne l'une des principales sources d'approvisionnement en eau de Cannes et des villages attenants. Le long du canal de la Siagne les éboulements successifs provoquaient des interruptions régulières d'alimentation en eau ; dès 1889, la ville de Cannes envisagea la déviation des eaux du Loup et en 1900, par décret d'utilité publique, il fut décidé que les eaux de sources emprunteraient une canalisation fermée pour satisfaire les besoins quotidiens de la population. La situation excentrée au nord-est de la vallée du Loup n'a pas facilité l'acheminement et l'adduction d'eau ; si les vieilles drailles et les chemins patrimoniaux ont servi en partie au tracé de la canalisation, il a fallu imaginer et adapter des ouvrages d'art et des installations fiables pour desservir la totalité du secteur. Les travaux débuteront en 1908 et il aura fallu 3 années pour construire ce nouveau canal alimenté par les sources de Gréolières et de Bramafan. Son parcours taillé dans les falaises verticales à l'aplomb du village perché de Gourdon a demandé la construction de nombreux ouvrages en encorbellement offrant des vues panoramiques sur toute la vallée du Loup et le village du Bar-sur-Loup. Le tracé initial comportait 52 km de conduites alternant tunnels, aqueducs, siphons dont il ne reste plus que 39 km effectifs jusqu'à l'usine de traitement de Nartassier à Mougins.

Itinéraire

Du parking (b.17), passer la barrière et suivre la piste sur quelques mètres pour trouver la balise 16 ; tourner à gauche pour prendre le sentier qui coupe les lacets de la piste forestière pour rejoindre la balise 15. Continuer sur la piste pour arriver à la source du Naouq (citerne - b.14) et poursuivre ensuite par la petite route pour rejoindre la D 12 via les balises 13 et 8. Traverser prudemment pour prendre juste en face le sentier qui permet de passer au-dessus du virage et gagner par la route le village (b.7). Ne manquez pas un rapide aller-retour pour visiter ses ruelles étroites, son château mais surtout son point de vue au panorama exceptionnel. Revenir sur vos pas (b.6) pour descendre le chemin du Paradis (GR®51) au tracé sinueux qui contourne l'éperon rocheux sur lequel est bâti le village qui lui a valu le surnom de « nid d'aigle ». Atteindre plus bas le canal du Foulon (b.5) ; virer à gauche pour passer la canalisation et continuer à descendre pour trouver le canal du Loup (b.4). Bifurquer à droite pour quitter le « chemin du



Paradis » et suivre le GR®51 en direction de Bar-sur-Loup et la Sarrée en cheminant sur l'assise en balcon du canal qui offre des vues plongeantes sur la vallée (b.18, 18a). Traverser le chemin de Bouscarle et continuer sur le GR®51 pour remonter vers l'aqueduc du Foulon ; le traverser une nouvelle fois (b.22) et rejoindre une piste (b.23). Tourner à droite puis plus loin à gauche sur le sentier, pour gagner le Bois de Gourdon via la piste de Garagai. Traverser la route (RD 3) avec prudence pour trouver en face le parking de départ.

Caractéristiques de la randonnée

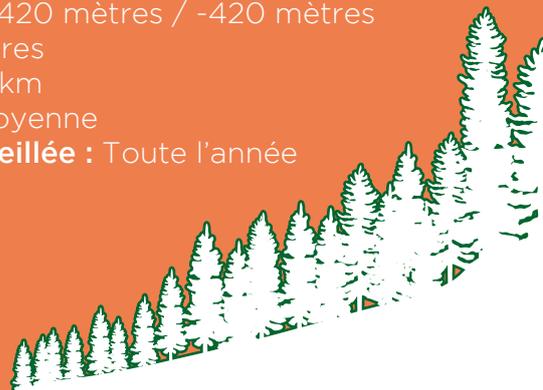
Dénivelée : +420 mètres / -420 mètres

Durée : 4 heures

Distance : 10 km

Difficulté : Moyenne

Période conseillée : Toute l'année





INFORMATIONS & AVERTISSEMENTS

Signalétique, cartographie et balisage

Présente aux départs des itinéraires, aux bifurcations et aux cols, la signalétique départementale en bois gravé, facilement



reconnaissable, équipé l'ensemble des itinéraires pédestres inscrits au PDIPR. Chaque poteau porte un numéro de référence que l'on pourra aisément retrouver sur la carte IGN TOP 25 du secteur, complément indispensable du descriptif de chaque itinéraire, qui permet une orientation de terrain précise, l'analyse des principaux paramètres du circuit (pente, dénivelée, abris...) et en cas de

problème, de trouver le chemin ou la route à emprunter pour gagner le village le plus proche.

Les rectangles de peinture jaune (chemin de petite randonnée) ou blanche et rouge (chemin de grande randonnée) balisent les itinéraires entre les poteaux indicateurs.



Pastoralisme

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs, les éleveurs et bergers sont amenés à utiliser des chiens de protection pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Vous pouvez être amené à rencontrer un ou plusieurs chiens de protection : contournez largement le troupeau, évitez de le traverser, face au chien arrêtez-vous, restez calme, ne le menacez pas, ne le caressez pas, et si vous avez votre chien de compagnie, ne le prenez jamais dans les bras.

Dans tous les cas, quand vous voyez un troupeau, gardez vos distances !



Le PNR des Préalpes d'Azur

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'étend sur 47 communes à l'Ouest du département des Alpes-Maritimes entre mer et montagne. Il a pour objectif de concilier à la fois la préservation, la protection des patrimoines naturel et culturel, et le développement économique et social du territoire préalpin. Profitez et respectez ces espaces de proximité, riches en biodiversité et préservés.

Consignes de sécurité

Les randonnées qui vous sont proposées se déroulent dans un milieu naturel de moyenne montagne soumis aux aléas climatiques. Chaque usager évolue dans cet environnement en fonction de ses capacités, sous sa propre responsabilité, en connaissance des risques encourus liés au milieu ou à l'activité et doit prendre les précautions nécessaires pour une pratique en toute sécurité. Les descriptifs donnés à titre d'information et ne dispensent pas de faire preuve de vigilance et de bon sens et d'adapter votre comportement aux circonstances effectivement rencontrées sur le terrain.

Encadrement : n'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui saura vous guider, vous former et vous faire découvrir les joies de la rando en toute sécurité. Accédez aux coordonnées des professionnels de l'activité en vous adressant à la mairie ou à l'Office de Tourisme le plus proche.

Recommandations de pratique : un équipement adapté au parcours, des conditions météorologiques vérifiées avant le départ, constituent des facteurs importants de confort et de sécurité.

Pour alerter les secours, composez le 112.

Attention ! En fonction de la couverture GSM, le recours au téléphone portable ne peut être systématique.